

## Conseil Municipal du 05 Septembre 2014

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, J.Guy Dejuan, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Serge Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absent excusé : J.Damien Laborde, procuration à C.Sagué.

Absent non excusé : André Dillinger

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 26 juillet 2014 qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### **1. Modification des statuts de la Communauté de Communes :**

Il est demandé aux communes de la Communauté de commune du canton de ST Béat de délibérer sur l' Article 3-5-2

ou « Vie extra scolaire » devient : « Action sociale d'intérêt communautaire »

Modification acceptée à l'unanimité.

#### **2. Compte-rendu de la commission d'Appels d'offre du 28 Août 2014 :**

Présents : Cédric Sagué, Serge Pavan, Gérard Amiel, Annie Ayrat, Jean Damien Laborde

##### **•SALLE DES FETES (réfection du plancher) :**

Trois entreprises consultées ont répondu :

Entreprise Fourquet qui proposait un devis de 29 732.60€ HT

Entreprise Barthe qui proposait un devis de 28 885.00€ HT

Pyrénées Rénov pour un devis de 23857.26€ HT

L'entreprise Pyrénées Rénov a été choisie comme adjudicataire de l'ensemble des lots demandés.  
Début des travaux, début 2015.

Subvention du Conseil Général à hauteur de 40%.

##### **•PRESBYTERE (menuiseries, fenêtres et volets).**

Les Bâtiments de France imposent des menuiseries bois à l'identique.

Trois entreprises consultées ont répondu :

Espace Menuiserie 15 586€ HT, sans les peintures

Entreprise Saccourtade 2 232.75€ HT pour les peintures

Entreprise Vignaux 24 322.23€ HT tout compris.

Les entreprises Espace menuiserie et Saccourtade qui ensemble représentent 18 908.30€ HT ont été désignées adjudicataire de l'ensemble des lots.

Subvention du Conseil Général prévue : 40%

### 3. Contrat C.U.I. - Sylvain Camus, formation obligatoire :

Dans le cadre des contrats C.U.I., une formation valorisante intégralement financée par l'employeur est obligatoire, sous peine de voir le C.U.I. automatiquement requalifié en C.D.I ou CUI non renouvelé.

La formation pour l'obtention du permis poids-lourds entre dans le cadre d'une telle formation valorisante.

Il est également possible semble t-il de demander une aide financière au CNFPT .

Le choix de cette formation a été voté à l'unanimité.

### 4. Terrains vacants :

#### a) Achat terrains vacants :

La Commune avait pour projet d'aménager un accès pour son château d'eau, M. Berges voulait acquérir ces terrains pour faire un accès à sa propriété.

La Commune garde la propriété de ces parcelles, à proximité du château d'eau et l'accès aménagé servira également à M. Berges.

#### b) Offre d'achat ruine :

Il s'agit d'une maison en ruine située en haut du village, mise en vente par la Commune pour le prix de 35 000€.

La Mairie a reçu une offre de 12 000€. (jugée trop faible)

Le Conseil municipal ne peut répondre immédiatement.

Il désire demander un avis à un technicien concernant le mur de soutènement situé au dessus de la ruine afin de préciser à qui incomberait la construction du mur.

### 5. Délibérations O.N.F. :

#### a) Délibération relative à l'assiette des coupes :

Comme chaque année, l'O.N.F. demande à la Commune de prendre une délibération concernant les coupes de bois inaccessibles afin de soustraire celles-ci des coupes à marquer.

Il s'agit cette année des lots 64P et 35P.

Le Conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

#### b) Coupe de bois sur les terrains indivis d'Argut-Dessous et de Boutx :

Madame le Maire informe le conseil municipal de ce dossier :

Concernant le projet , nous avons le 8 août initié une réunion d'information , permettant de consulter les acteurs économiques et les habitants de Melles.

Nous avons reçu différentes associations de protection de la nature telles que NATURE COMMINGES et France NATURE ENVIRONNEMENT .

- Aujourd'hui, nous devons délibérer **SUR UNE DECISION DE PRINCIPE** car le projet est conditionné par la validation préalable du projet d'aménagement forestier.
- Ce projet devra être approuvé par délibérations des conseils municipaux des mairies propriétaires de la forêt ( Boutx et Argut)

Ensuite , il sera validé ou pas par un arrêté du préfet de région .

- Les mairies de Boutx et Argut doivent solliciter à la Mairie de Melles une autorisation de passage sous forme de piste forestière accessible aux tracteurs sur notre parcelle sur environ 700m .
- Une évaluation d'incidence doit être réalisée par l'ONF , sous réserve que cette étude

permette la réalisation du projet.

*( l'étude d'incidence permet l'évaluation environnementale dans sa globalité, elles est prévue par le code de l'environnement, l'impact sur la biodiversité est définie)*

**POSITIONS DE LA MAIRIE DE MELLES** concernant le projet présenté :

- Autorise le passage de piste pour l'exploitation de la FC INDIVISE DES ARGUTS sur le territoire de la commune **avant le col d' ARTIGAUX.**
- Accepte le projet présenté ( piste et radier estimé à 35000€ hors Maîtrise d'œuvre représentant environ 12%° ) et notamment son plan de financement à condition que l'autofinancement de Melles soit totalement pris en charge par la commune de Boutx principal bénéficiaire du projet.L'aide de l'état est à hauteur de 70%
- Sollicite la commune de Boutx pour assurer la maîtrise d'ouvrage mandataire du projet de desserte.Boutx s'occupera des études, des marchés, des appels d'offre etc..
- Sollicite l'ONF pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de desserte et de faire respecter scrupuleusement le cahier des charges ci-dessous .

**CAHIER DES CHARGES :**

- Pas de stockage des grumes au Col d' ARTIGAUX ni d' ARTIGASCOU. L'enlèvement des bois devant se faire au fur et à mesure du débardage si possible.
- Prise en charge des grumes selon le plan défini (ci joint).Ce tracé est celui que nous proposons. L'ONF nous précisera les difficultés du terrain (pente, dénivelé,zone de retournement etc ..)
- Envisager une seule piste sur notre territoire et non 2 comme prévu dans le projet.
- Protection de nos arbres remarquables ..les hêtres têtards encore sur pieds sur notre parcelle. A la limite ne rien exploiter sur notre parcelle 20M3 /AN c'est peu ...Voir les possibilités d'aide à la sauvegarde des hêtres têtards.
- Avant le début d'exploitation, sécurisation de la route entre les 2 cols notamment à proximité des couloirs d'avalanches . Vu avec l'ONF.
- La piste entre ARTIGAUX jusqu'au Gouté des Thermes (limite avec Boutx) doit rester praticable à tout moment ,et doit être remise en état si dégradation due au passage des grumiers.
- Entre les périodes d'exploitation et après la fin de l'exploitation, fermeture de la piste forestière par arrêté municipal et barrière ou autre matérialisation à définir.CELA AFIN DE MAITRISER LA FREQUENTATION
- Pour les fêtes patronales du village 15 août et week- ends de juillet et août ,utilisation du stand de tir (ball trap) .

Nous devons prendre en compte la SOLIDARITE ENTRE COMMUNES .

NOUS DEVONS PENSER A UNE SOLIDARITE DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNALE

CELA DEPASSE LES QUESTIONS FORESTIERES ..

BOUTX nous laisse le passage sur son territoire lors de nos exploitations depuis des décennies, aujourd'hui il y un retour d'ascenseur de notre part à envisager .

Cette exploitation est basée sur 4000M3 exploités sur une période de 3 A 6 MOIS ...

Ensuite , il se passe une dizaine d'années .

Ces explications développées, il est voté à bulletin secret sur cette DECISION DE PRINCIPE.

9 Voix OUI sur 9 Bulletins      Vote à l'unanimité.

## **6. Démission de M. André Dillinger du poste de 2ème Adjoint :**

Monsieur DILLINGER a présenté sa démission du poste de deuxième adjoint le 21 juillet 2014 à Monsieur le Sous-Préfet en conservant les fonctions de conseiller municipal. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 29 juillet 2014.

Les arrêtés municipaux rapportant la délégation de fonction d'un adjoint au maire et la délégation de signature ont été signés le 8 août et validés le 12 août par la Sous-Préfecture.

Le conseil municipal a décidé de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire et de mettre à jour le tableau des adjoints comme suit :

Gérard AMIEL 1er Adjoint

Jean-Michel DESPLAN troisième adjoint prenant rang de 2ème Adjoint.

Modifications acceptées à l'unanimité.

## **7. Colis de Noël - Attributions :**

Traditionnellement, un colis de Noël est offert chaque année aux personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales du village.

Cela représente 40 personnes, plus les employés de la Commune.

La formule a été reconduite à l'unanimité.

Une question est posée en ce qui concerne les personnes résidents permanents mais ne votant pas à Melles.

Cela ne concerne à priori qu'une seule personne. Il a été décidé de les inclure également dans la liste des bénéficiaires.

La secrétaire de Mairie a été désignée pour se mettre en contact avec le supermarché local afin d'examiner leurs propositions, ceci dans un souci de traiter avec les entreprises locales.

Il a été évoqué l'organisation d'un arbre de Noël pour ne pas oublier les petits enfants du village.

## **8. Questions diverses :**

• Subvention de 8000 € du Conseil Général sur notre matériel de déneigement.

• Éboulement sur la route de Labach : commission d'appel d'offre en octobre, suite des travaux en octobre-novembre pour la première phase (ancrage en aval) et au printemps pour la deuxième phase (sécurisation en amont).

• Re-goudronnage de la route de Labach et réfection du pont de Sartigous (septembre:octobre.)

• Lecture de la lettre de M. J.Marc Auban relative à son problème d'eau dans sa maison de La Gouade cet été. La S.M.E.A. a tenté une solution de dépannage.

La Mairie et le SMEA doivent se rencontrer en octobre /novembre afin de prévoir pour 2015 une solution adéquate à ce problème.

• Dossier relatif au bien vacant occupé par Monsieur Pélicier : ce dossier a été transmis à l'ATD pour étude et conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le prochain conseil municipal est fixé le samedi 18 octobre 2014 à 17 heures.

Comme à chaque réunion, la parole est donnée aux personnes présentes non élues qui en ont fait la demande.

Un grief concernant la cabane d'Uls est exposé.

Il semblerait que se posent deux problèmes.

Tout d'abord un problème de clés, il a été répondu qu'une nouvelle serrure avec de nouvelles clés serait installée.

Ensuite, un problème de gratuité de la cabane pour le couchage d'un des bergers.

Il s'agit là d'une entente avec le Groupement pastoral( avec comme contre-partie la possibilité de faire monter par celui-ci gratuitement par hélicoptère les fournitures communales , à savoir le bois, le gaz etc..et le rapatriement des ordures en fin de saison).

Le demandeur est resté sur ses positions.

Les membres du Conseil,

Le Maire,  
Annie Ayrat